



Contravention routier pour usage téléphone

Par **Christofcorsica**, le **28/03/2017 à 22:35**

Bonjour,rnrnJe viens d'être arrêté pour usage du téléphone portable mais entre le lieu de l'infraction et l'arrestation, il s'est passée plus de 15 min et 5 km, en effet les policiers ne m'ont pas arrêté tout de suite mais, 5 km plus loin, ils on reconnu mon véhicule et m'ont arrêté.rnrnY a-t'il vice de forme ou ont'il le droit de faire cela ?rnrnMerci.

Par **Lag0**, le **29/03/2017 à 07:03**

Bonjour,rnAucun vice de forme ici. Vous auriez même pu être verbalisé sans interception (depuis décembre 2016).

Par **Tisuisse**, le **29/03/2017 à 08:37**

Bonjour,rnrnCe sera une amende de classe 4 et 3 points de retrait sur le permis.

Par **Christofcorsica**, le **29/03/2017 à 11:03**

Merci pour votre réponse rnDomagernChristophe